

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
1, rue du capitaine Fay
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 25 Mars 2025

Le comité syndical dument convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni le 25 mars 2025 à 19h00, à la mairie de Poix de Picardie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUZOU.

Membres en exercice : 22

Membres présents : 17

Présents : Rose-France DELAIRE, Gilles ROGER, Olivier GRAVET, Geneviève LECLERCQ, Janick KOTODZIEJ, Yannick DESPLAINS, Bernard D'HAILLECOURT, Emmanuel AUZOU, Philippe PILLON, Samuel LEFRANC, Jacques LEULLIER, François MILLE-MATHIAS, Céline MASSON, Katia MARGUERY, Hugues SPITAELS, Mathieu PETIT, Charles-Edouard MACKELBERG.

Absents excusés : Marie Hélène DESCOUTURES, Romuald TRABOUILLET.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Geneviève LECLERCQ

1. Compte rendu de la réunion du 03 décembre 2024.

Le Président demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte rendu.

En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 03 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2024.

En application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, l'assemblée délibérante décide d'élire à l'unanimité Monsieur DESPLAINS comme Président.

Monsieur AUZOU sort de la pièce pour ne pas assister au vote.

Dès lors, M. Yannick DESPLAINS propose à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2024.

Section exploitation	Dépenses : 1 186 832.16 €	Recettes : 1 161 520.82 €
Section investissements	Dépenses : 237 501.43 €	Recettes : 321 034.50 €
Solde d'exécution section exploitation : -25 311.34 €		
Solde d'exécution section investissement : 83 533.07 €		

Pour : 16, contre : 0, abstention : 0

Après délibération du comité syndical, le compte administratif de l'année 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion 2024 établi par le comptable public.

Monsieur Le Président présente les chiffres transmis par le comptable du Trésor Public concernant l'exercice 2024 et confirme que les valeurs sont semblables aux résultats du compte administratif présenté sur le point précédent.

Après délibération, le compte de gestion 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 17, contre : 0, abstention : 0

4. Affectation du Résultat.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2024

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 341 489.20 €
Résultat de fonctionnement reporté : 929 843.66 €

Le Président demande à l'assemblée de voter l'affectation du résultat 2024

Après délibération du comité syndical, l'affectation du résultat de l'année 2024 est approuvée à l'unanimité.

5. Budget primitif 2025.

Le Président présente le budget primitif de l'année 2025.

Section exploitation Dépenses : 1 246 851.90 € Recettes : 1 170 457.00 €

Section investissement Dépenses : 745 528.00 € Recettes : 1 005 541.90 €

Excédent reporté section exploitation : -25 311.34 €

Excédent reporté section investissement : 83 533.07 €

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2025.

Pour : 17, contre : 0, abstention : 0

Après délibération du comité syndical, le budget primitif de l'année 2025 est approuvé à l'unanimité.

6. Renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Somme à partir du 01/01/2026.

Le Président indique qu'il a été sollicité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme concernant le renouvellement des contrats d'assurance liés aux risques statutaires des agents à compter du 01/01/2026. En résumé, le comité doit charger le Centre de Gestion de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030. Monsieur le Président informe que l'adhésion au contrat reste facultative.

Le comité après en avoir délibéré approuve à l'unanimité que le Centre de Gestion de la Somme négocie les contrats d'assurance statutaire pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030.

7. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur proposition du Comptable public

Le Président annonce que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres de recettes et demande en conséquence l'admission en non-valeur du titre suivant :

N° 6606291831 / compte 6541 / 3389.85 €.

Après délibération, l'assemblée approuve à 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

8. Demande d'effacement de dettes sur proposition du Comptable public

Le Président annonce que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres de recettes et demande en conséquence l'effacement de la dette suivante :

N° 000124030849 / compte 6542 / 168.35 €.

Après délibération, l'assemblée approuve à 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 168.35 €.

Informations diverses.

Le Président informe que l'ARS met en place des recherches de PFAS (Alkyls Perfluorés et Polyfluorés) sur les sites de production d'eau potable. Les premières analyses n'ont pas révélé la présence de ces produits chimiques sur le réseau du syndicat. Monsieur le Président évoque également le taux de nitrates qui est de loin inférieur aux limites de qualité fixées par l'ARS. Monsieur le Président informe que les députés ont adopté à l'Assemblée Nationale la proposition de loi qui revient sur le caractère obligatoire du transfert de compétences de l'eau aux communautés de communes. Monsieur le Président indique que les contrats d'assurance ont été révisés et note une augmentation du montant des franchises. Le Président signale une fuite chez un abonné qui a occasionné l'inondation de la cave. Le syndicat est convié à une expertise le 10 avril prochain. Monsieur le Président annonce le début des travaux de renouvellement des canalisations du centre bourg de Poix de Picardie programmé mi-septembre 2025. Après la consultation des entreprises et la réunion de la commission d'appel d'offres, il prévient l'assemblée que les membres du comité syndical seront convoqués pour acter le choix de l'entreprise.

Clôture de la séance à 20 heures 10.

La Secrétaire
Geneviève LECLERCQ

